

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril

Le Conseil Municipal de la Commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Didier CARDENOUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2021

Présents : Didier CARDENOUX – Pierre MOINS – Lucien ANDRAUD – Danielle HUGUET – Méloé TRONCHE – Catherine AUGUIN – Denis CHAUVET – Laurent MARION.

Absentes excusées : Eliane GOY (pouvoir à P. MOINS) et Véronique PISSAVY (pouvoir à D. HUGUET).

Absent : Gérard VERDIER.

Secrétaire de séance : Méloé TRONCHE

Objet n° 1 : BUDGETS PRIMITIFS 2021.

Avant de commencer la présentation, le Maire rappelle les règles et les principes fondamentaux qui réglementent l'élaboration d'un budget communal.

- **A- BUDGET PRINCIPAL** : Présenté par Monsieur le Maire, il est proposé après avis de la commission « finances-budget » réunie le 27 mars dernier et s'établit comme suit :
- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé par 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, s'équilibre comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 646 147.00 €
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 283 184.00 €

En dehors des dépenses en « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 68 813.00 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

➤ Matériel informatique + écran	1 500.00 €
➤ Remplacement du système incendie au gîte des Rivaux	3 800.00 €
➤ Aire de camping-car	11 000.00 €
➤ Rénovation appartements	103 000.00 €
➤ Voirie 2021	19 680.00 €
➤ Rando thématique	4 000.00 €

- **VOTE DES TROIS TAXES : DE 2021-25**

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions au sujet de la taxe d'habitation. Les communes ne votent pas de taux de la TH en 2021 et en 2022. Le taux de la TH sur les résidences secondaires sera le taux de 2019. Ce dernier sera figé jusqu'en 2022 inclus.

Pour la Taxe Foncière Bâti, le transfert de la part départementale de cette taxe se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux communal. Ainsi, le vote se fait sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020 (20.48 % pour le département du PDD). Ce taux communal 2020 (18.20 %) de Taxe Foncière Bâti majoré de l'ex taux départemental (20.48%) devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

En pratique, cette augmentation considérable du taux ne représentera qu'une augmentation très faible des sommes à régler par le contribuable.

Le Conseil approuve la proposition faite par la commission des finances et du budget et par 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, il est décidé de ne pas augmenter les taux.

TAXES	TAUX 2020 (%)	TAUX 2021 (%)	PRODUIT 2020
FONCIER BATI	18.20	38.68	166 749.00
FONCIER NON BATI	27.33	27.33	56 518.00

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE 2021-26**

Compte tenu de la crise sanitaire qui n'a pu permettre l'organisation de la plupart des festivités en 2020, les subventions attribuées cette année là à certaines associations ne sont pas reconduites en 2021.

Les attributions ci-dessous sont votées à l'unanimité :

▪ Comité des fêtes	800.00 €
▪ OCCE (Coopérative Scolaire)	800.00 €
▪ Anciens Combattants	240.00 €
▪ Association pour le don du Sang	90.00 €
▪ La Farandole du Temps	160.00 €
▪ Collège de Besse	187.00 €
▪ Caravane Madame	1 000.00 €

- **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT : DE 2021-27**

A l'unanimité il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT d'un montant de 10 162 €.

- **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU CCAS : DE 2021-28**

A l'unanimité, il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget du CCAS pour un montant de 159 €.

- **B – BUDGET EAU :**

- **Vote du Budget :** Ce dernier approuvé à l'unanimité s'établit comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	120 344.00 €
▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	357 126.00 €

Ces travaux d'investissement correspondent à des travaux de grosses réparations et à des travaux de résorption de fuites sur le réseau.

Les travaux de résorption bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau « Adour Garonne » jusqu'à de 50 % ainsi que d'une subvention de la part du Conseil départemental du PDD de 40 %.

- **SUBVENTION DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL : DE 2021-29**

Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité décide que la somme de 40 000 € sera versée par le budget de l'eau au budget principal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.

- **C – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- **Vote du Budget :** Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'établit comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	50 293.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	51 630.00 €

Une étude est lancée auprès de la SAFEGE pour la réhabilitation de la station d'épuration de La Longeix.

D – BUDGET DU CCAS :

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 680.00 €

E – BUDGET DU LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE :

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 39 692.00 €
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 74 774.00 €

Objet n° 2 : C. C. M. S. PRISE DE COMPÉTENCE « AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ » DE 2021-30

A l'unanimité, le Conseil donne son accord à la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la mobilité » des communes à la CCMS sur son ressort territorial et au transfert des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transports scolaire à la Région Auvergne Rhône Alpes intégralement effectués sur son périmètre à compter du 1^{er} juillet 2021.

Objet n° 3 : DEMANDE DE MADAME FABRE-BAZIE ET DE MONSIEUR BREDELET : DE 2021-31

A l'unanimité, il est donné un avis favorable à la demande de Madame FABRE-BAZIE et de Monsieur BREDELET qui souhaitent mettre en place des portillons sur une portion de chemin communal qui traverse leur propriété à Dressondeix tout en garantissant la possibilité d'ouverture permanente à quiconque souhaiterait passer.

Objet n° 4 : PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO CRÈCHE A PICHERANDE : DE 2021-32

A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement à la création d'une micro-crèche à Picherande.

Objet n° 5 : INFORMATIONS DIVERSES :

- **DEMANDE DE DOSES POUR VACCINATION COVID** : une demande de 50 doses de vaccins PFIZER a été déposée auprès de l'Agence Régionale de Santé. La réponse est en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Objet n° 1 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Objet n° 2 : VOTE DES TAXES

Objet n° 3 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Objet n° 4 : SUBVENTION DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL

Objet n° 5 : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Objet n° 6 : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU CCAS

Objet n° 7 : CCMS : PRISE DE COMPETENCE « AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ »

Objet n° 8 : DEMANDE DE MADME FABRE-BASI et de MONSIEUR BREDELET.

Objet n° 9 : AVIS SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO CRECHE A PICHERANDE

Objet n° 11 : INFORMATIONS DIVERSES

- DEMANDE DE DOSES POUR VACCINATION COVID

<u>NOM PRÉ NOM</u>	<u>ÉMARGEMENT</u>
CARDENOUX DIDIER	
MOINS PIERRE	
ÉLIANE GOY	Absente avec pouvoir à P. MOINS
ANDRAUD LUCIEN	
AUGUIN CATHERINE	
CHAUVET Denis	
HUGUET Danielle	
MARION LAURENT	
PISSAVY Véronique	Absente avec pouvoir à D. HUGUET
TRONCHE Méloé	
VERDIER Gérard	Absent